

# GUIDE ETUDIANT

## Préinscription sur l'application « Coriandre »

### 1- Se connecter à l'application

Lien « [Étudiant nouvel-entrant à l'INSA Strasbourg](#) »

Lien « [Étudiant déjà inscrit à l'INSA Strasbourg en 2018/2019](#) »

Navigateur préconisé : Firefox. Internet Explorer non supporté

Pour effectuer une pré-inscription en ligne :

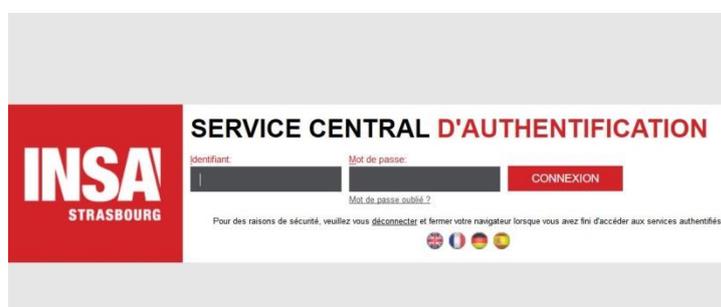
- Nouveaux entrants : n° de candidature qui vous a été communiqué par mail.
- Réinscrits : identifiant informatique INSA (au format pnom01) et mot de passe.

➤ Renseignez les champs avec les informations demandées **selon votre situation**

Nouvel étudiant INSA

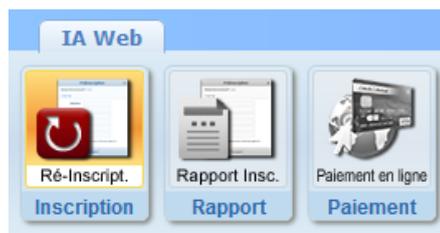


Réinscription étudiant INSA



### 2- Commencer la saisie de son dossier

Cliquez sur « **Pré-inscription** » pour les nouveaux entrants ou sur « **Ré-inscription** » pour les étudiants déjà inscrits à l'INSA Strasbourg en 2018/2019.



Les champs obligatoires \* doivent être renseignés.

Vous pouvez afficher une « aide » en survolant l'icône 

A la fin de chaque page, cliquez sur le bouton  et/ou 



#### 2.1 Onglet « Informations Générales »

[Info. Générales](#)

[Titres d'Accès](#)

[Formations Envisagées](#)

[Cursus de l'Étudiant](#)

[Situ. Sociale](#)

[Pièces Jointes](#)

[Renseignements Divers](#)

- **INE ou BEA** : voir relevé de notes du baccalauréat.
- **N° Certificat CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus) : voir Attestation d'acquiescement ou d'exonération obtenue sur le site du CROUS [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr).  
Exemple : STR9-YOJAUL-29.

*Ce n° est obligatoire, si vous ne le saisissez pas votre inscription ne pourra pas être validée.*

- **Numéro de Sécurité Sociale** : figure sur la Carte vitale. Il s'agit du n°INSEE. Saisir votre propre n° de Sécurité sociale et non celui d'un de vos parents. *Si vous ne le connaissez pas, laisser la rubrique en blanc et cocher « Code Inconnu ».*
- **Situation professionnelle** : à renseigner si vous êtes salarié, ainsi que le nom de l'entreprise.

## 2.2 Onglet « Titres d'Accès »

Info. Générales	<b>Titres d'Accès</b>	Formations Envisagées	Cursus de l'Etudiant	Situ. Sociale	Pièces Jointes	Renseignements Divers
-----------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	---------------	----------------	-----------------------

- **Baccalauréat ou équivalent permettant d'accéder à l'enseignement supérieur français** :  
Pour les nouveaux étudiants INSA : à renseigner.  
Pour les ré-inscrits : la rubrique est masquée (déjà saisie précédemment).
- **Diplôme / Autre titre d'accès à la formation souhaitée** :  
Pour les nouveaux étudiants INSA : saisir les informations relatives au diplôme d'Architecte.  
Pour les ré-inscrits : la rubrique est masquée (déjà saisie précédemment).
- **Admis sur concours** :  
*Il s'agit du Concours sur titre qui vous a donné accès à une formation lors de votre 1<sup>ère</sup> inscription à l'INSA.*  
Pour les nouveaux étudiants INSA **et** les ré-inscrits :  Avez-vous été admis sur concours ?
  - **Année d'obtention** « 2019 » - **Type de concours** « Concours sur titre en HMONP ».
- **Dernier établissement fréquenté** :  
Pour les nouveaux étudiants INSA : il s'agit de l'établissement fréquenté en 2018/2019.  
Pour les ré-inscrits : il s'agit de l'INSA Strasbourg.

## 2.3 Onglet « Formations envisagées »

Info. Générales	Titres d'Accès	<b>Formations Envisagées</b>	Cursus de l'Etudiant	Situ. Sociale	Pièces Jointes	Renseignements Divers
-----------------	----------------	------------------------------	----------------------	---------------	----------------	-----------------------

Cet onglet vous permet de saisir la ou les formation(s) à laquelle (auxquelles) vous souhaitez vous inscrire.

**Pour les nouveaux étudiants INSA : la formation devrait être renseignée automatiquement. Dans le cas contraire, il vous faut retourner dans l'onglet précédent « Titres d'Accès » et renseigner les rubriques « Diplôme / Autre titre d'accès à la formation souhaitée » et « Admis sur concours ».**

- ➔ Cliquez sur le bouton  Ajouter
- Les rubriques suivantes doivent être complétées **obligatoirement** :*
- **Diplôme** :  
Sélectionnez « HMO – Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre ».
- **Parcours type** :  
Sélectionnez « HMO – HMONP ».
- **Niveau** :  
Sélectionnez « Année de spécialisation »
- **Parcours** :  
Sélectionnez « HMONP – Maîtrise d'œuvre en nom propre »
- **Type d'inscription** : sélectionnez « Principale »
- **Régime d'inscription** : sélectionnez « Formation initiale hors apprentissage »

## 2.4 Onglet « Cursus de l'étudiant »

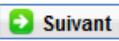
Info. Générales	Titres d'Accès	Formations Envisagées	<b>Cursus de l'Etudiant</b>	Situ. Sociale	Pièces Jointes	Renseignements Divers
-----------------	----------------	-----------------------	-----------------------------	---------------	----------------	-----------------------

- Pour les nouveaux étudiants INSA : saisissez l'ensemble de votre cursus dans l'enseignement supérieur (année par année) depuis l'obtention du baccalauréat (ou équivalent) en cliquant sur le bouton  Ajouter une formation  
*NB : certaines données sont déjà renseignées comme le baccalauréat, elles sont issues de l'Onglet « Titres d'accès ».*
- Pour les ré-inscrits : la rubrique est masquée (déjà saisie précédemment).

## 2.5 Onglet « Situation sociale »

- **Etape 1 -Mutuelle**

**La Responsabilité civile est obligatoire.** Elle vous couvre pour les dommages que vous causez à autrui dans votre vie privée et dans votre vie d'étudiant.

Cliquez sur le bouton 

- **Etape 2 -Ressources**

Renseignez les différentes rubriques.

Les informations relatives au **Responsable légal (tuteur) 1** doivent être **obligatoirement** renseignées (Nom et prénom, catégorie socio-professionnelle et profession).

Cliquez sur le bouton 

- **Etape 3 – Bourses**

Cette formation ne vous permet pas d'avoir droit à une bourse.

## 2.6 Onglet « Pièces Jointes »

- **NOUVEAU Dématérialisation des pièces justificatives**

A partir de cette rentrée pour valider votre pré-inscription en ligne, vous devrez numériser vos pièces justificatives et les déposer dans cet onglet.

Chaque pièce-justificative ne devra pas excéder 2MB et devra être dans l'un des formats suivants : .pdf, .jpg, .jpeg, .png (veillez à la lisibilité des documents déposés)

Cliquez sur le bouton  pour ajouter un document.

Vous verrez apparaître de manière éphémère, en haut à droite dans un encadré vert, le message suivant : « Succès – Le document a bien été ajouté dans l'espace étudiant ».

Pièces justificatives à déposer en ligne :

- une photo d'identité à envoyer par mail à : [scolarite@insa-strasbourg.fr](mailto:scolarite@insa-strasbourg.fr)
- une copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, etc.) ;
- l'attestation d'acquiescement ou d'exonération de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ;
- l'attestation d'assurance responsabilité civile 2019/2020 (portant la mention « Scolaire et extra-scolaire » et indiquant votre Nom et Prénom) ;
- une copie de la Carte Vitale (carte d'assurance maladie) ou figure votre numéro de sécurité sociale ;

*Notez qu'aucun accusé de réception du dépôt des pièces justificatives en ligne ne vous sera adressé. Si votre dossier est incomplet, vous en serez informé par mail ultérieurement.*

## 2.7 Onglet « Renseignements Divers »

- **Renseignements divers**

Accord réception SMS si alerte sécurité (O/N) ? :

Dans le cadre des mesures de sécurité mises en place par les établissements, l'INSA Strasbourg vous donne la possibilité de recevoir un SMS d'alerte, directement sur votre téléphone portable.

C'est ainsi que lors de la saisie de votre pré-inscription sur l'application Coriandre, vous pourrez renseigner votre choix (Oui ou Non) dans l'onglet « Renseignements Divers », **Accord réception SMS si alerte de sécurité (O/N).**

Nous vous invitons vivement à suivre cette démarche de manière à être tenu informé en temps réel.

- **Charte informatique et Règlement Intérieur** (les 3 documents ci-dessous sont accessibles par un simple clic)  
[Charte de bon usage de l'informatique](#) : pour valider votre inscription, **vous devez vous engager à respecter cette charte.**  
[Règlement intérieur](#) et [Note RGPD \(Règlementation Générale de Protection des Données\)](#)  
**NOUVEAU** : pour valider votre inscription, **vous devez attester avoir pris connaissance de ces 2 documents.**

Cliquer sur le bouton



### 3- Valider votre demande de pré-inscription

- Cliquez sur le bouton puis (en effet, l'ouverture de la fenêtre d'impression de votre « Dossier de pré-inscription » est **obligatoire** pour valider votre pré-inscription. Vous n'êtes pas obligé de procéder à l'impression papier de ce document).

Le « Dossier de pré-inscription » est un document récapitulatif des informations saisies lors de votre préinscription en ligne.

**ATTENTION :** Le montant des droits à régler qui apparaît en fin de saisie est dans certains cas incorrect.

Il sera corrigé par un gestionnaire de scolarité lors de la validation de votre inscription administrative selon votre situation :

- 1<sup>ère</sup> inscription : 630,00€,
- 2<sup>ème</sup> inscription : 389,00€
- Droit au diplôme : 35,00€

**Se déconnecter en cliquant sur le bouton en haut à droite** 

**NOUVEAU** Paiement en ligne des droits d'inscription

A l'issue de la validation de votre pré-inscription en ligne, le Service scolarité procédera à la vérification de votre dossier et vous donnera l'accès pour le paiement en ligne des droits de scolarité par carte bancaire en 1 fois ou en 3 fois (vérifiez au préalable le montant de votre plafond autorisé). **Le paiement en ligne en 3 fois ne sera plus possible après le 31 octobre 2019.**

Un mail vous notifiant que le paiement en ligne est à présent disponible et vous indiquant la démarche à suivre vous parviendra dans les jours suivant votre préinscription.

**Il est fortement recommandé de payer en ligne par carte bancaire via le prestataire PAYBOX.** Si le paiement est accepté, vous recevrez un mail de confirmation à votre adresse mail INSA.

Autres modalités de règlement des droits d'inscription :

soit par un **paiement en 3 fois (possible jusqu'au 31 octobre 2019) :**

- par prélèvement (transmettre un RIB à : [scolarite@insa-strasbourg.fr](mailto:scolarite@insa-strasbourg.fr)). Une autorisation de prélèvement ainsi qu'un échéancier vous seront remis ultérieurement. Echéances des prélèvements 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre.

soit par **un versement unique :**

- par virement sur le compte bancaire de l'agent comptable de l'INSA Strasbourg (le RIB vous a été transmis dans le mail de la scolarité).  
Pensez à indiquer le nom, le prénom et la classe de l'étudiant dans l'intitulé du virement ;
- par chèque bancaire à transmettre au Service scolarité (chèque à libeller au nom de l'« agent comptable de l'INSA Strasbourg », inscrire le nom et le prénom de l'étudiant au dos du chèque) ;
- en espèces (se présenter au Service scolarité).

*Si vous optez pour l'un de ces moyens de paiement, votre inscription ne sera validée qu'à réception du paiement des droits d'inscription.*

#### 4- Procédure de paiement en ligne des droits d'inscription

Lorsque vous aurez reçu le mail vous notifiant que le paiement en ligne est à présent disponible, vous devrez vous reconnecter sur l'application de pré-inscription en ligne (voir lien au début de ce document).



→ Cliquez sur le bouton

Sélectionnez votre mode de règlement : en 1 fois ou en 3 fois.

Saisir les informations figurant sur votre carte bancaire (vérifiez au préalable le montant de votre plafond autorisé) puis cliquez sur 

Une fenêtre vous notifie le résultat du paiement. Puis cliquez sur



**Se déconnecter en cliquant sur le bouton en haut à droite **

**Pour toute question TECHNIQUE, vous pouvez écrire à : [dsin.support@insa-strasbourg.fr](mailto:dsin.support@insa-strasbourg.fr)**  
**Pour toute autre question, vous pouvez écrire à : [scolarite@insa-strasbourg.fr](mailto:scolarite@insa-strasbourg.fr)**